

JAUDON'INFO



2^{ème} semestre 2021

Commune de la Jaudonnière

Editorial

Départ en retraite de JOSETTE	Page 2
Mot du Maire	Page 3
A Vendre	Page 3

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal	Pages 4-5
Téléthon 2021	Page 5
Marché au Village	Page 6
Effacement de réseau	Page 6
Accueil Périscolaire	Page 6
Etat Civil - année 2021	Page 7
Maurice MAROLLEAU, notre doyen ...	Page 7
Madame DUGAS a fêté ses 100 ans	Page 8
Déploiement de la dématérialisation	Page 8
INSEE : enquête statistique...	Page 8
2022 : Année d'élections	Page 9
Fermeture de la Trésorerie	Page 9

Vie Scolaire

L'école André Drapeau 2021-2022	Page 10
---------------------------------	---------

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque	Page 11
------------------------------	---------

Vie Associative

Les Copains du BAD	Page 11
Handball - CJVHB	Page 12
Comité des Fêtes - La Jaudonnière	Page 12
« Les Parents et Amis de l'Ecole »	Page 13
Rythm et Zum	Page 13
FCPRJ - Football	Page 14

Club des Jaudouins	Page 15
Union Nationale des combattants	Page 15

Il était une fois...

Notre Histoire de Clovis, au XIII ^{ème} siècle	Pages 16-17
---	-------------

Savoir Vivre

Vivre ensemble	Page 18
Respectons l'espace public	Page 18
Les règles de bon voisinage	Page 18
Rappel des contraventions	Page 19
Les animaux domestiques	Page 19
Les animaux errants	Page 20
Se rapprocher de la mairie	Page 20

Infos diverses

Office de Tourisme	Page 21
Les Sapeurs Pompiers	Page 22
France Service	Page 22
La Paroisse	Page 23
Le Secours Catholique	Page 23
La Maison Départementale	Page 24
Carte à Dom'	Page 25
Favec	Page 25
Le Conseil de Développement	Page 25
L'ADMR	Page 26
CEIDRE	Page 26
Association Valentin Haüy	Page 27
Déplacements solidaires	Page 27
Mission locale du Sud Vendée	Page 27

*D*épart en retraite de JOSETTE

Au 1^{er} janvier 2022, Madame Josette TURPAUD fait valoir ses droits à la retraite.

Elle a été recrutée par Monsieur DRAPEAU le 1^{er} avril 1997 pour assurer l'entretien des locaux communaux.

Au fil des années, son poste a évolué, elle s'est vue confier des tâches très variées et parfois pénibles : l'entretien de la salle omnisports intercommunale, des vestiaires du terrain de football, l'accueil des enfants dans le cadre de la mise en place de TAPS (temps d'activité périscolaire), l'aide au service à la cantine scolaire, la mise en oeuvre de protocoles sanitaires.

Elle a suivi l'évolution de la salle des fêtes, avec ses différentes transformations.

Très disponible et polyvalente, elle a su s'adapter à toutes les nouvelles missions qui lui ont été proposées, avec beaucoup de professionnalisme.

Nous la remercions pour le travail accompli et les services rendus à la collectivité et lui souhaitons de profiter d'une longue et heureuse retraite bien méritée.



Mot du Maire.



Chers amis,

Tout comme 2020, 2021 a été, elle aussi, une année particulière. Nous avons pu, sur le deuxième semestre, reprendre une vie quasi « normale », tout en voyant planer au-dessus de nos têtes cette menace appelée COVID. Les mesures mises en place par l'Etat et le fait qu'elles soient respectées par les concitoyens ont permis de reprendre des activités, de sortir, de profiter à nouveau de la vie. Les jeunes comme les moins jeunes ont pu s'adonner à leurs loisirs. Les familles se sont retrouvées, elles ont réussi à profiter de moments de convivialité. Mais la vigilance reste de rigueur. Nous avons, en cette fin d'année, vu un regain des cas de COVID sur notre département. Donc soyons prudents, mais continuons à VIVRE et essayons de profiter de ces fêtes de fin d'année de la manière la plus festive possible.

Cette année, le marché de producteurs et artisans a vu le jour. Nous avons pu y accueillir des groupes d'artistes qui les ont animés et ont suscité un grand enthousiasme de la population. Fort de ce succès, la Commission Tourisme a déjà fixé les dates des futurs événements. Je vous avais aussi annoncé dans le précédent bulletin que des projets allaient voir le jour. Vous pourrez lire dans celui-ci que l'un d'entre eux se concrétise, l'accueil périscolaire, qui sera normalement en service pour la rentrée de Septembre 2022. En ce qui concerne l'effacement de réseaux à Pareds, vous verrez que les travaux devraient aussi avoir lieu cette même année.

Les commissions continuent à travailler sur de nouveaux projets de façon à promouvoir le développement de notre commune. Projets qui pourront nous permettre d'accueillir de nouveaux habitants, ou encore faire de La Jaudonnière un point de passage pour les touristes. Des aménagements pourraient être créés pour faire le bonheur des plus jeunes d'entre nous. Comme tous les ans, l'entretien de nos routes et chemins se poursuit.

J'aimerais remercier tous les agents de la commune pour leur engagement et pour le travail qu'ils effectuent au quotidien. Un MERCI tout particulier à Josette. Car comme certains d'entre vous le savent, Josette qui est employée de la commune depuis 1997, prend sa retraite. Depuis toutes ces années, elle a œuvré au sein de La Jaudonnière, auprès de nos enfants, mais elle s'est aussi occupée de l'entretien de tous nos locaux. Une personne de confiance et rigoureuse à qui nous avons confié différentes missions. Encore MERCI et bon vent pour cette nouvelle vie.



Je voudrais enfin vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne et heureuse année 2022. Prenez soin de vous et de vos proches. ***“Aimer les autres et prendre soin d'eux, c'est agir avec humanité. Les comprendre, c'est agir avec vertu.”*** (Confucius) A méditer

Yann PELLETIER

Conformément à la circulaire préfectorale du 10 décembre 2021, concernant les nouvelles mesures réglementaires de lutte contre l'épidémie de COVID, La cérémonie des vœux prévue le samedi 8 janvier 2022 est annulée.

A Vendre.

Tonne à eau.

Vente au plus offrant.

Déposer votre offre de prix dans une enveloppe cachetée, adressée à la mairie de Jaudonnière en y mentionnant vente Tonne à eau, avant le 31 janvier 2022 17h00.



Les réunions du Conseil Municipal.

Séance du 6 Juillet 2021



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Valide l'offre la plus élevée proposant un prix d'achat à 231.000,00 € pour la vente de la propriété de Monsieur Drapeau

↳ Décide d'acquérir, dans le cadre du label école numérique, 12 ordinateurs de marque TERRA et un chariot de classe mobile pour un montant de 8.782,80 € TTC selon le devis proposé par la SARL AL-TEA INFORMATIQUE.

↳ Adopte les nouveaux horaires à l'accueil périscolaire à compter du 2 septembre 2021 suite au passage à 4 jours

↳ Décide de budgétiser la somme de 2500 € pour l'animation des marchés de producteurs

Séance du 21 juillet 2021

Au cours de cette séance le conseil municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour la propriété des consorts Bernier

↳ Décide de confier les travaux de pose et de fourniture d'un revêtement de sol dans le local du foyer des jeunes, à l'entreprise SIREAU PEINTURE, pour un montant de 1.405,52 € TTC.

Séance du 7 septembre 2021

Au cours de cette séance le conseil municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour :

- Propriété de la commune Maison Drapeau 24 chemin de moulin neuf
- Propriété de M. Godreau Francois
- Propriété de M. Levrais et M^{me} Boisseleau
- Propriété de M. et M^{me} Barbarit

↳ Décide de confier, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un accueil périscolaire :

- La mission d'assistance technique bâtiment à la société APAVE de La Roche-sur-Yon pour un montant de 515,00 € HT,

- La mission de coordination sécurité/santé de niveau 3 à la société APAVE de La Roche-sur-Yon pour un montant de total 2.075,00 € HT.

↳ Décide de confier les travaux de gros-œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un accueil

périscolaire à Monsieur Martial GUINAUDEAU, maçon, pour un montant de 16.957,59 € HT.

↳ Accepte de vendre un délaissé communal sis La Lènerie à Monsieur CATHELAIN Hermann et Madame MAGERY Sabine, d'une contenance de 151 m² au prix de 6,00 € le m².

↳ Accepte l'exonération de droit de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 100 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

↳ Décide d'adhérer au contrat groupe CNP Assurances, proposé par le centre de gestion et demande la résiliation du contrat souscrit auprès de GROUPAMA à partir du 1er janvier 2022.

↳ Décide de confier les travaux de réfection de la bordure, le long de la Rue des Croisettes (au niveau du n°20), à l'entreprise VENDEE SERVICES EMULSION de Saint-Prouant -85110-, pour un montant de 760,00 € HT, soit 912,00 € TTC.



Séance du 5 octobre 2021

Au cours de cette séance le conseil municipal :

↳ Décide une augmentation de 0,5 % de la redevance assainissement pour l'année 2022. Les tarifs sont donc fixés de la façon suivante :

- Abonnement annuel : 58,57 € HT
- Prix du m3 : 1,1428 € HT

↳ Décide de confier la fourniture et la pose d'une poignée ventouse avec l'équipement de contrôle et d'un ferme-porte à l'entreprise DOMOTIQUE 85 pour un montant de 3.575,30 € TTC.

Séance du 26 octobre 2021

Au cours de cette séance le conseil municipal :

↳ Retient les entreprises pour les travaux de l'accueil périscolaire :

- Vendée Service Emulsion : Fouilles terrassement	8406,6 €
- Jousset : Placo menuiserie	21510,43 €
- Escie : Electricité, plomberie, chauffage	16572,07 €
- Sireau : Peinture, et sol	14924,81 €



↳ Décide de confier les travaux de nettoyage des façades et des toitures des bâtiments publics à l'entreprise NET 85 pour 4191,60 €.

↳ Décide d'acquérir une auto laveuse pour la salle des fêtes à la société ORAPI pour un montant de 3550.58 €

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour :

- la propriété du 8 rue de Moulin Neuf.

- la propriété du 11-12 rue du Four Banal.

↳ Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1%.

↳ Prend note des restitutions de compétences de la communauté de communes au profit de ses communes membres :

↳ à compter du 1er janvier 2022 la création et gestion de la fourrière animale.

↳ à compter du 1er juillet 2022 la sécurité incendie, entretien et remplacement des bouches et poteaux incendie.

Séance du 7 décembre 2021

Au cours de cette séance le conseil municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour :

- la propriété de M. CHEVRIER Fabrice, 15 rue du Four Banal

- la propriété de M. RAUD et Mme VANCAMPEN, 2- 4 et 6 rue du Chêne Vert

- la propriété de M. GODREAU François, 20 chemin de Moulin Neuf

↳ Décide le principe de la vente d'un chemin rural à La Gare et mandate M. le Maire pour l'organisation de l'enquête publique.

↳ Accepte un virement de crédits de 4.800 € pour prendre en charge le déficit de la cuisine centrale pour la période de mai 2020 à avril 2021.

↳ Décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour la gestion de la compétence fourrière animale, initié par la Communauté de Communes, mais de signer une convention avec l'EARL La Main-gottière à Saint André sur Sèvre.

↳ Accepte d'adhérer au groupement de commande pour le diagnostic des stations d'épuration et réseaux d'assainissement collectif.

↳ Renouvelle le contrat d'entretien du terrain avec l'entreprise Méridionale Environnement de La Réorthe pour l'année 2022.

↳ Choisit la couleur du sol PVC qui sera posé dans le futur accueil périscolaire.

↳ Entend le compte rendu de la réunion de préparation des travaux d'effacement des réseaux sur Pareds.



Téléthon 2021.

La 6^{ème} édition du téléthon sur la Jaudonnière s'est déroulée le samedi 11 décembre dans une ambiance festive. Le public a répondu présent, et grâce à lui, plus de 120 repas ont été distribués à la salle des fêtes.



Les animations organisées à la salle omnisport, ont aussi été suivies par le public qui a visiblement apprécié cet après-midi. Nous avons pu suivre le match de hand fauteuil organisé par le CJVHB, et regarder les performances des sportives de Rythm & Zum et de Jaudo'Fit, lors de leurs démonstrations. Les plus jeunes ont pu faire un tour du bourg en calèche, et les artistes confectionner leurs cartes de vœux.

Grâce à tous les participants, la commune est heureuse de pouvoir annoncer, que la somme reversée

à l'AFM-Téléthon sera de 1225.84 euros.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui sont venus participer à cette journée. Merci à l'ensemble des bénévoles, sans qui l'organisation de cette journée n'aurait pas été possible. Merci aux enfants de l'école pour la confection des petits cartons qui ont été distribués avec les repas. Merci également à nos nombreux donateurs qui ont contribué notamment à la bourriche.

Votre générosité à tous est un gage d'espoir pour la recherche sur les maladies rares et aussi pour la médecine générale.



Marché au village

Durant la période estivale, la mise en place d'un marché semi-nocturne, initié par la commune est venu animer le cœur de notre village.



Chaque deuxième vendredi du mois, une vingtaine de producteurs et d'artisans locaux nous ont proposé leurs produits et créations pour le plus grand plaisir des nombreux visiteurs, le tout dans une ambiance musicale différente à chaque marché.

Forte de ce succès, la commune envisage de reconduire ces manifestations l'année prochaine selon le calendrier défini ci-contre :

📅 **Vendredi 13 Mai 2022** : groupe TRIGLYCE-ROL (variété Française)

📅 **Vendredi 10 Juin 2022** : groupe MEFIE TOI DU CHAT (ambiance jazz Nouvelle Orléans)

📅 **Vendredi 8 Juillet 2022** : groupe BLEU NENUFAR avec tir d'un feu d'artifice

📅 **Vendredi 12 Août 2022** : groupe POP CORNERS

📅 **Vendredi 9 Septembre 2022**: Scène ouverte *(infos ci-dessous)

📅 **Vendredi 9 Décembre 2022**: Marché de Noël / groupe MEFIE TOI DU CHAT

Pour tous ceux qui souhaitent participer à la scène ouverte à l'occasion du marché du 9 septembre 2022, vous pouvez contacter :

la mairie au **02 51 34 30 09**

ou contacter par mail :

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

La Commission Tourisme

Effacement de réseau.

En 2020, le SyDev, qui est le Syndicat Départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, a contacté la municipalité pour un projet d'effacement de réseau sur le secteur de Pareds en vue du passage de la fibre. Dans plusieurs rues (rue du Chaffaud, rue du Four Banal, rue du Prieuré, rue de la Vieille Eglise, rue de la Forge et route du Loup Pendu), il est envisagé l'enfouissement des lignes aériennes. Une pré-étude du SyDev fixait un montant de ces tra-



vaux à environ 515 000€, en partie financés par ce syndicat et le reste supporté par la commune. Ce projet fut présenté au conseil et validé par celui-ci, à la condition que l'étude définitive entérine le coût évoqué précédemment. Cette étude a été effectuée, un compte-rendu avec visite sur site a eu lieu le 2 Décembre 2021 et le montant des travaux va nous être fourni très rapidement. Les premiers coups de pelleuse devraient avoir lieu au deuxième trimestre 2022, pour une fin estimée avant la fin de l'année. Une réunion publique aura lieu au premier trimestre 2022. Pour toute interrogation concernant ce projet, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.

Accueil Périscolaire.

Parmi ses projets, le conseil municipal avait à cœur de créer un accueil périscolaire digne de ce nom. En effet, depuis l'apparition de la Covid 19 et de nouvelles règles sanitaires, cet accueil s'effectuait dans une pièce annexe de la salle de sport, puis, suite à des problèmes techniques, dans la cantine de l'école. Le conseil a donc travaillé pour trouver le meilleur moyen de se doter d'un outil de qualité, afin d'accueillir les enfants de l'école de la meilleure des façons. Pour répondre à cette demande, il a été décidé par la municipalité de rénover un bâtiment qui se situe dans l'enceinte de l'école.

Ce nouvel accueil périscolaire sera composé d'une grande pièce de plus de 40 m², d'un WC aux normes PMR et d'un autre pour les plus petits. Une étude a été faite pour que ce local réponde aux normes en matière d'économie d'énergie. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 77 184,97€ HT. Ceux-ci seront financés par l'Etat, le Département, le SyDev et la commune de La Jaudonnière.

Les travaux débiteront à la mi-décembre, pour se terminer au mois de Juillet. Ce local sera donc prêt à accueillir les enfants de l'école à la rentrée de Septembre 2022.

État civil - année 2021.

Naissances

Adam MICHOT MARY né le 26 janvier 2021
Tallie LIAIGRE VAN PRAET née le 2 février 2021
Henri CHABOT-MORISSEAU né le 15 février 2021
Léo BOURSIER né le 18 mars 2021
Maïwenn RICCUCCI née le 17 avril 2021
Keyna NDALLA KINOUEANI née le 2 juin 2021
Myllan PERRIN né le 28 septembre 2021
Chloé LEMARIÉ née le 15 octobre 2021

Mariages

Aymard de LACROIX de RAVIGNAN et Cléopée DACIER
mariés le 5 juin 2021
Eugénie CHATELIER et Constance JAULON
mariées le 31 juillet 2021
Tuane MAGONI et Marie-Hélène TUISEKA
mariés le 16 décembre 2021

Décès

Madame Odile DAUDIER épouse VILLEFERT

décédée le 5 janvier 2021

Madame Martine TESSIER épouse AKACHA

décédée le 16 janvier 2021

Monsieur Philippe LEVALLET

décédé le 18 mars 2021

Monsieur Bernard BIBARD

décédé le 16 mai 2021

Madame Marie-Véronique MARNAS veuve PECHEUX

décédée le 30 juillet 2021

Monsieur Daniel LANDAIS

décédé le 3 septembre 2021

Personnes décédées hors commune et inhumées à La Jaudonnière

Madame Colette RAIFFAUD veuve REPARUK

décédée le 3 août 2021

Monsieur Camille MILET

décédé le 8 septembre 2021

Madame Marie-Odette BROSSET veuve SAUSSEAU

décédée le 23 septembre 2021

Monsieur Maurice MAROLLEAU

décédé le 22 novembre 2021

Maurice MAROLLEAU, notre doyen nous a quittés.

Oui mon p'tit, c'était sa réponse lorsqu'on lui demandait s'il allait bien, suivi d'un grand éclat de rire, c'est l'image que je garde de lui, un grand homme au grand cœur.

Le 8 janvier 1920, né prématurément, Maurice était un tout petit bébé puisqu'il tenait dans une boîte à sucre.

Il a vécu presque un siècle dans sa maison natale de Pareds qu'il a dû quitter à contrecœur à 99 ans pour aller en maison de vie à St Germain de Prinçay.

Il a commencé sa vie active sabotier comme son père puis ouvrier à la coopérative agricole de la Jaudonnière, il l'a terminé à la carrière de Pareds où il a montré beaucoup d'ingéniosité.

Sa famille, c'est avec Paulette qu'il l'a fondée, 3 enfants, 8 petits enfants, 18 arrières petits-enfants et 4 arrières arrières petits-enfants. Tous les 2, ils étaient travailleurs, dévoués, aimant le contact et toujours de bonne humeur.

Maurice a été pompier volontaire à la Jaudonnière pendant 32 ans et lorsqu'il fallait grimper sur la grande échelle, il était toujours le premier.

Il a également été conseiller municipal pendant 2 mandats, il était bénévole à toutes les fêtes organisées à Pareds, dans la commune et chasseur jusqu'à ses 92 ans.

Le plus impressionnant c'est son engagement sportif. Passionné de foot, il a été joueur, goal, dirigeant et entraîneur des jeunes jusqu'à 72 ans.

Il a même rechaussé ses crampons à l'occasion des 40 ans du club des Aiglons, il avait 91 ans.

Chapeau Maurice et notre plus grand respect!



Frédéric Deschamps

Madame DUGAS a fêté ses 100 ans.

Quelques jours avant ses 100 ans, nous nous sommes réunis en petit comité à l'EPHAD de ST PROUANT où nous avons eu le plaisir de passer un bon moment avec Madame DUGAS, sa fille Danièle, son gendre et leur fille Sophie.

Avec le personnel, les amis et voisins nous avons constaté son excellente mémoire lorsque que chaque étape de sa vie a été évoquée.

Marcelle DUGAS est née le 1er novembre 1921 à ST HILAIRE DU BOIS, aînée de 5 enfants, elle a fait ses études à l'école normale de LA ROCHELLE qu'elle a dû interrompre pendant la guerre pour aller enseigner à Bois de Céné.

Après la guerre, elle reprend ses études, puis enseignera pendant 1 an à Saint VINCENT STERLANGES avant de prendre son poste à LA JAUDONNIERE où elle enseignera et sera directrice jusqu'à sa retraite en 1977.

Habitant à la Jaudonnière depuis 1958, elle a été très active en dehors des heures passées à l'école et sur les terrains de sports. Elle a été bénévole à la biblio-

thèque, elle créera le club du 3ème âge avec Madame BERNUZEAU pour lequel elle assurera le poste de secrétaire pendant de nombreuses années.

Elle a également effectué 3 mandats de conseillère municipale et reçue en 1987 les Palmes Académiques.

Une carrière et une vie associative bien remplies, nous lui souhaitons de couler de nombreux jours heureux à l'EPHAD Les Erables où elle réside depuis 2016.



Frédéric Deschamps

Déploiement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Dans une démarche de simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, les usagers auront la possibilité de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique dans toutes les communes, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce service dématérialisé offrira aux pétition-

naires une réduction des délais d'envoi et de transmission entre services.

Pour ce faire des outils (notamment l'interface AD/AU) seront à disposition des pétitionnaires pour faire la demande en ligne avec un accompagnement dans la constitution du dossier (aide pour le CERFA et liste des pièces à fournir).

Cependant, il sera toujours possible de faire la demande sous format papier en la déposant à la mairie ou en utilisant la voie postale.

INSEE : enquête statistique sur la formation tout au long de la vie

De quoi s'agit-il ?

L'INSEE réalisera en 2022, sur l'ensemble du territoire, une vaste enquête statistique afin de mesurer l'accès à la formation des adultes, que ce soit dans un but professionnel ou personnel (stage de cuisine, cours de sport par exemple), de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation

d'internet.

Qui est concerné ?

Ce test est réalisé auprès d'un échantillon d'environ 1000 ménages en France métropolitaine et à la Réunion. Au sein de chaque ménage, une personne de 18 à 69 ans sera interrogée.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

2022 : Année d'élections.

En 2022 se dérouleront les élections présidentielles et les élections législatives.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales pensez à le faire !

↳ Soit en vous présentant à la mairie muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile

↳ Ou par téléprocédure sur le site service-public

Vous avez jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin. Pour les présidentielles de 2022, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

Une refonte des cartes électorales est prévue avant les élections. Sur cette nouvelle carte figurera le numéro national d'électeur, qui sera désormais une information nécessaire pour l'établissement des procurations.

Depuis 2021, une nouvelle téléprocédure pour l'établissement des procurations a été mise en place par le biais de la nouvelle téléprocédure Maprocuration.

1. Le citoyen (mandat) se connecte au site maprocuration.gouv.fr après s'être authentifié via FranceConnect.
2. Le mandant enregistre sa demande de procuration ou de résiliation. Une fois sa demande finalisée, le mandant reçoit par courriel une référence de dossier.
3. Le mandant se présente, avec sa pièce d'identité et sa référence de dossier, au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire contrôler son identité.
4. La procuration ou la résiliation validée est transmise au REU et contrôlée automatiquement.
5. Le mandant reçoit un courriel pour lui confirmer la validité de sa demande.

A compter du 1er janvier 2022, entrée en vigueur de la loi dite de « déterritorialisation des procurations ». Un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire devront être renseignés. Celui-ci sera mentionné sur la carte d'électeur et sera disponible sur le module « interroger sa situation électorale de service-public.fr à compter de janvier 2022.

Fermeture de la Trésorerie de Sainte Hermine.

Dans le cadre de la mise en place, au niveau national, d'une nouvelle démarche intitulée : le Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques, le Service de Gestion Comptable Sud Vendée Littoral, basé à Luçon, est créé à compter du 1er janvier 2022. Il regroupera les 3 trésoreries de Luçon, Chaillé-les-Marais et Sainte Hermine.

En Vendée, 6 Services de Gestion Comptable sont déployés : La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Luçon, Challans, Les Herbiers-Montaigu, Fontenay-le-Comte.

Dans un souci de proximité du service public rendu aux usagers, des points de contact tenus par des agents des Finances Publiques seront développés.

A Sainte Hermine, des permanences se tiendront à la mairie chaque mardi et à la Poste, espace France Services, chaque mercredi, de préférence sur rendez-vous.

Les contribuables qui voudront payer leurs impôts ou factures émanant des collectivités (cantine, garderie, ordures ménagères ...) en argent liquide ou

carte bancaire pourront le faire via le réseau des buralistes., affiliés à la Française des Jeux. La liste des points de proximité pour paiement est consultable sur impots.gouv.fr

Un service de paiement en ligne est aussi mis à disposition des usagers, dénommé PayFip. Il permet de payer en ligne 24h/24 et 7 jours sur 7, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

The flyer is titled 'SAINTE HERMINE' and 'DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES'. It features logos for 'LA POSTE' and 'France Services'. The text on the flyer includes:

- Vous avez des questions sur:**
 - Le prélèvement à la source,
 - Votre déclaration d'impôt ou vos revenus fonciers,
 - Sur vos factures d'ordures ménagères,
 - Le paiement d'amendes ?
- Un agent des Finances Publiques répond à vos questions :**
- A COMPTER DU 4 JANVIER 2022**
- Le mardi : Mairie**
- Le mercredi : Espace France Services à Sainte-Hermine**
- Sur rendez-vous auprès des accueils de la mairie et des animatrices France Services**
- PAIEMENT DE PROXIMITÉ** (with logos for 'LA POSTE' and 'France Services')
- L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE** (with logo for 'IMPOTS.GOUV.FR')
- France services** (with logo for 'Liberté Égalité Fraternité')

L'école André Drapeau 2021-2022.

Cette année, l'école compte 64 élèves. Ils sont répartis dans les classes de Madame Mireille GUILMINEAU (Maternelle) avec l'aide de Dominique BOUILAUD (ATSEM), de Mesdames GRIFFON et LEROUX (CP-CE1) et de Monsieur Thomas GUINAUDEAU (CE2-CM1-CM2).



Les élèves de la maternelle au CE2 sont allés au spectacle des Enfantaisies à Sainte Hermine le 18 octobre 2021. Quelle joie de prendre le bus, de sortir de l'école ! En première partie, les enfants ont participé à des ateliers : la danse et l'argile. Le spectacle, Jazzy Kids c'est l'histoire d'une petite fille Nina qui aimerait apprendre à jouer d'un instrument de musique, mais elle ne sait pas lequel choisir. Par une présentation active (audio et vidéo) ce spectacle leur a permis d'écouter des musiques variées, jazz, rap, swing, rock...et de connaître des instruments de musique comme le saxophone, le piano et la batterie.



Vendredi 19 novembre 2021, les élèves de CP-CE1 sont allés au cinéma de Saint-Hermine pour voir un film qui s'appelle « L'île de Black Mor », réalisé par Jean François Laguionie. C'est l'histoire d'un garçon qui a été

abandonné. Il s'est enfui de l'orphelinat. Il s'appelait le « Kid ». Il a rencontré deux personnes et leur a dit qu'il fallait aller trouver le trésor de Black Mor. Ils ont volé un bateau et sont partis à la recherche du trésor.

« J'ai aimé quand ils sont partis à la mer, quand ils se sont battus et ont attaqué le bateau. Kid, il a découvert que Petit Moine était une fille et j'ai aimé. Je n'ai pas aimé quand il y a eu la lave et que Kid et Petit Moine se sont quittés. » « J'ai bien aimé quand le Kid a mis le miroir sur la tombe de Black Mor. Il a trouvé un passage secret et a trouvé le trésor ». « J'ai aimé quand Petit Moine conduisait le bateau pour aller sur l'île de Black Mor. Le Kid l'a forcée à monter sur le bateau pour qu'elle lise l'histoire de Black Mor parce que lui ne savait pas lire. »



Le vendredi 8 octobre 2021, les élèves de CM1-CM2 se sont rendus à la Roche-sur-Yon pour participer à une journée tennis en lien avec l'Open de Vendée. Le matin, ils ont pratiqué ce sport sur le site des Terres Noires. Puis, ils se sont rendus au Vendéspace. Là-bas, ils ont assisté à deux matchs de tennis avec des joueurs professionnels. Enfin, ils ont échangé avec le responsable des ramasseurs de balles du tournoi de Roland-Garros. Il leur a expliqué son métier et son parcours professionnel. « C'était super comme journée ! J'ai pu découvrir le Vendéspace et voir des matchs de tennis avec des joueurs professionnels ! C'est trop bien ce sport ! ».

Pour tous renseignements concernant l'école,
Vous pouvez contacter le directeur,
M. GUINAUDEAU 02.51.34.34.43.
Ou sur le blog de l'école

Actualités à la bibliothèque.

L'année 2021 se termine, malheureusement nous avons constaté une baisse de fréquentation de la bibliothèque, peut être dû aux conditions sanitaires, pourtant les bénévoles sont toujours présentes pour vous accueillir et vous conseiller.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous, petits et grands.

Nous venons de faire l'achat de nouveaux livres avec un choix orienté vers de grands auteurs comme : G. MUSSO, H. COBEN, F. BOURDIN, M. DA COSTA, V. GRIMALDI.....Ainsi que 3 auteurs vendéens dont Yves VIOLIER.

Nous vous attendons donc à la bibliothèque pour venir les découvrir.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe de bénévoles



La médiathèque numérique e-médi@ est un service proposé par le Département de la Vendée à tous les usagers inscrits dans les bibliothèques du réseau départemental. Cela permet d'accéder à un large choix de contenus : films, livres numériques, musiques, formations ... gratuitement et en nombre illimité.



Alors, venez retirer votre carte e-médi@ dans votre bibliothèque de La Jaudonnière !

Vie Associative

Les Copains du BAD.

Suite à une dissociation avec le club de badminton de Sainte-Hermine, notre association loisir « Les copains du bad » a vu le jour en 2018.

Nous comptons aujourd'hui une trentaine d'adhérents de tout âge (de 11 ans à plus de 70 ans) qui viennent jouer au badminton les mardis soir de 20h à 23h au complexe sportif de la Jaudonnière avec beaucoup de plaisir. Monsieur René Champenois qui est le président de notre club de badminton loisir a également tout récemment ouvert une cession de badminton adapté le mercredi. Nous accueillons hommes, femmes, ados avec divers niveaux de jeu...



CJVHB - Handball.



Voilà donc une première partie de saison qui s'achève !

Nos joueurs, nos spectateurs sont de retour dans les gradins, évidemment des mesures de contrôle sont renforcées telles que la présentation du pass sanitaire.

Nos deux équipes séniors masculines évoluent en D1 et D2. L'équipe sénior féminine se trouve actuellement en seconde place au niveau départemental. N'oublions pas notre équipe loisirs mixte qui organise son tournoi dans la convivialité et la bonne humeur. Quant à nos jeunes, la relève est assurée car nous comptons de beaux effectifs dans chaque catégorie qui va du moins de 8 au moins de 19.



EQUIPES SENIORS & U17 FEMININE

pionnat. L'équipe du hand fauteuil est à la recherche de joueurs supplémentaires dont la pratique est aussi ouverte aux personnes valides.

Nous tenons à remercier nos sponsors qui nous suivent financièrement et nous ont permis la réalisation des nouveaux jeux de maillot CJVHB.

De façon à suivre les news du club, je vous invite à aimer la page facebook "Chantonnay Jaudonnière Vendée Handball".

Nous vous souhaitons à tous de passer de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2022 pour vous et vos proches !



EQUIPE LOISIRS MIXTE

Nos équipes handisport sont, elles aussi, sur le terrain, le hand adapté continue son parcours en cham-

Quelques dates à retenir :

22 janvier 2022 : Tartiflette à emporter
20 février 2022 : Loto à la salle des fêtes de St Philbert du Pont Charrault

Comité des fêtes.

Du fait de la crise sanitaire nous avons été obligés d'annuler la marche gourmande du 5 juin 2021.

Mais nous avons assuré la gestion de la buvette des 5 marchés (juin, juillet, août, septembre et octobre), ce fut une grande réussite ! **Merci aux associations et aux bénévoles pour leur mobilisation.** Lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2021, il a donc été décidé de remettre un chèque de 300 € à chaque association pour les remercier de leur dévouement.

Comme tous les ans, nous assurons le montage et le démontage des illuminations de Noël.



Pour 2022, nous vous donnons rendez-vous pour la 5ème édition de la « **rand'eau gourmande** » le samedi 4 juin.

Le bureau

Association « Les Parents et Amis de l'Ecole ».

Suite à l'assemblée générale du vendredi 20 octobre 2021 un nouveau bureau a été élu :

- Président : BONNIN Mathieu
- Vice-Président : GODREAU Mathieu
- Trésorière : ROUSSEAU Aurélie
- Trésorière adjointe : DESCHAMPS Aurélie
- Secrétaire : FAUBERTEAU Céline
- Secrétaire adjoint : MAUPETIT Jonathan

L'association (ex Amicale Laïque) est composée de parents et d'amis de l'école qui souhaitent s'investir dans la vie de l'école.

L'investissement peut être divers et, dans notre école, il est surtout porté sur l'acquisition de matériel scolaire pour les enfants, sur la participation à des sorties scolaires et également à l'achat de divertissements et de jeux.

Pour pouvoir apporter les subventions indispensables à l'école, l'association doit organiser différents événements dans l'année, pour collecter des fonds

qu'elle redistribue à l'école. Ces 2 dernières années, crise COVID oblige, il n'y a eu que très peu d'événements possibles. En cette nouvelle année, et avec une nouvelle équipe motivée, l'association souhaite relancer des activités, des sorties,...

Nous invitons toute personne qui le souhaite à nous rejoindre et mettons à votre disposition de nouveaux moyens de communication.

Email : a pea.lajaudonniere@gmail.com

Sur Facebook : Association « Les parents et les amis de l'école » de la Jaudonnière.

Et bien sûr l'école et la mairie reste à votre disposition.

BONNIN Mathieu



Association
« Les parents
et les amis de l'école »

Rythm et Zum.



La saison sportive 2021-2022 a débuté depuis septembre, tous les mercredis de 19h30 à 20h30, à la salle de sports de la Jaudonnière.

En moyenne, 20 adhérentes sont au RDV des séances de Zumba rythmées et animées par notre Coach Diplômée d'État : Christelle.

La nouveauté de cette saison, pour des raisons de sécurité et de confort, est l'utilisation de la salle de sports.

Son espace et sa luminosité nous permettent de nous défouler pleinement en toute liberté et d'oublier le temps d'1 séance, tous les p'tits tracas, pour ne penser qu'à Soi.



Si vous aussi, vous voulez vous évader, tout oublier, vous défouler, voyager sur des musiques entraînantes et même donner de la voix si le cœur vous en dit...

Venez entrer dans le rythme le temps de **2 séances gratuites et sans engagement**, avant de vous décider.

Les enchaînements progressifs et adaptables, minutieusement préparés et répétés par Christelle sont accessibles à toutes les bonnes volontés (5,6,7,8...Ta,Ta,Ta...Ta,Ta,Ta!!!).

Rejoignez-nous chaque semaine le **MERCREDI DE 19H30 à 20H30**, Jusqu'en Juin 2022.

CONTACT : Karelle VINCENT 06 84 14 11 88 /

COACH : Christelle BOISSELEAU

rythmetzum2019@orange.fr

Quelques dates à retenir :

Janvier 2022 : vente de pizza à emporter avec L'OMNIBUS

Avril 2022: vente de pizza à emporter avec L'OMNIBUS + brioche de pâques avec L'INSTANT THE

FCPRJ - Football.

Le FCPRJ, association regroupant les communes de St Philbert, la Réorthe et la Jaudonnière, a pour but de développer la pratique du football. Le club a repris cette nouvelle saison par son AG qui a eu lieu le 2 juillet 2021 à la Réorthe. Le bureau a par la suite élu Emeric PERAUD, co-président, aux côtés d'Aubry CHARRIER.



FCPRJ A

Sur le plan sportif, notre groupe seniors, toujours dirigé par Georges Marquois, a repris le chemin des entraînements dès le début du mois d'Août. L'objectif pour le club étant de remobiliser un maximum de joueurs après cette longue période d'inactivité : pari réussi puisque la majorité des licenciés de la saison précédente ont re-signés et que de nouvelles recrues sont venues enrichir le groupe. L'objectif de l'équipe fanion reste le même que lors des précédentes saisons inachevées : la montée en D2.

Nous souhaitons que l'équipe réserve se maintienne en D4, l'équipe C et l'équipe Loisirs continuent à prendre du plaisir sur les terrains avec toujours autant de bonne humeur et de convivialité.



FCPRJ B

L'équipe féminine a un peu de peine à repartir après ces deux saisons incomplètes, elle a intégré en septembre un championnat senior féminin à 8. Nous recherchons donc de nouvelles joueuses (à partir de 17 ans) pour étoffer l'effectif féminin. N'hésitez à venir essayer lors de nos entraînements.

Renseignements : **Laura DUCEPT - 06.43.66.91.98**

Nos jeunes footballeuses et footballeurs sont toujours aussi nombreux, tous les samedis et dimanches matin, que ce soit au niveau du club de 5 à 8 ans ou bien dans le Groupement Jeunes de 9 à 17 ans. Filles ou garçons nés en 2016 ou plus, venez essayer le foot !

Renseignements : **Aubry CHARRIER – 06.17.75.11.90**

Nous recherchons également des bénévoles pour participer à la vie du club : dirigeants d'équipes, arbitres, buvette, etc... N'hésitez plus, venez nous rejoindre !



FCPRJ Jeunes

Merci à la commune qui entretient le stade et qui nous permet de pratiquer notre sport dans les meilleures conditions.

Le Bureau du FCPRJ vous souhaite le meilleur pour cette année 2022.

Contact : fcprjfoot@gmail.com

Facebook : FCPRJ Football Club de St Philbert La Réorthe La Jaudonnière



Quelques dates à retenir :

08 Janvier 2022 : CARNAVAL

à la salle omnisport de la Jaudonnière

12 Février 2022 : DINER DANSANT

à la salle de St Philbert

10 Juin 2022 : ASSEMBLEE GENERALE

Club des Jaudouins.

Quel avenir ?

Le nombre des adhérents diminue, ils se font de plus en plus âgés et ne sont plus qu'une poignée à se rencontrer les mardis tous les quinze jours.

Et pourtant, ils sont conscients que leurs activités permettent de rompre la solitude en créant du lien, de la joie, du partage.

Ne laissons pas nos plus âgés dans la détresse, qu'advierait-il si le club n'existait plus ?

Un nouveau souffle est possible, de nouvelles activités pourraient être mise en place. Outre les jeux divers (cartes, boules, palets,), pourraient-être envisagés des marches, des sorties, des échanges de savoir autour de la pratique informatique, autour du bricolage, autour du jardinage, de l'entretien et de la rénovation des espaces communaux, des transports solidaires etc...

Jeunes retraités c'est vers vous que nous nous tournons, vous avez tous des dons, le club serait le moyen de les exploiter, pourquoi ne pas les faire partager ?

Alors, venez nombreux à notre assemblée générale qui aura lieu le 25 janvier 2020 à 14h30, en la salle



des fêtes de la Jaudonnière. Nous n'en serons que plus motivés et ensemble rechercher de nouvelles activités ainsi nous ferons le bonheur de tous !

Le Bureau

Quelques dates à retenir :

Assemblée générale le **mardi 25 janvier**

Banquet de printemps le **mardi 29 mars**

Pique-nique le **mardi 5 juillet**

Repas de Noël le **mardi 13 décembre**

Union Nationale des combattants AFN et Soldats de France Section de la JAUDONNIERE



Après plusieurs cérémonies en comité restreint, le 11 novembre dernier, nous avons pu, enfin, commémorer l'armistice 14-18 avec la population et les enfants de l'école. Ce rassemblement fut un moment mémorable pour se souvenir de nos combattants inscrits sur le monument aux morts et se recueillir en pensant à tous ceux qui se sont sacrifiés pour la paix.



A l'issue de cette cérémonie notre Maire Yann Pelletier s'est vu remettre, par son prédécesseur Frédé-

ric Deschamps, l'insigne Soldat de France pour son adhésion à notre association.

Cette année nous avons eu la tristesse de voir partir bien trop tôt, deux de nos camarades soldats de France, Bernard Bibard et Daniel Landais. Nous renouvelons à leurs familles toute notre amitié et notre affection.

Notre association est dynamique et peut encore s'étoffer. Alors, si vous avez servi la nation en tant que militaires, gendarmes, policiers, pompiers, venez nous rejoindre en contactant notre Président Louis BELAUD (tél : 02.51.34.37.13).

Au nom de tous nos camarades, nous vous souhaitons une bonne année 2022.

Les membres du bureau

Dates à retenir pour 2021 (sous toutes réserves)

Vendredi 18 février, Assemblée Générale à la salle des fêtes

Vendredi 8 mai, commémoration Victoire 1945

Mercredi 11 novembre armistice 1918

Samedi 5 décembre commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à la Jaudonnière.

Notre Histoire de Clovis, au XIII^{ème} siècle.

Suite à la victoire de Clovis, lors de la bataille de Vouillé en 507, notre contrée est intégrée au royaume des Francs après 90 ans de domination wisigoth.

Les royaumes Franc et les divisions Mérovingiennes:

De 508 à 511, date de la mort de Clovis I^{er}, nous faisons partie intégrante du royaume des Francs. En 511, le royaume est divisé entre ses quatre fils, et nous dépendons dès lors du royaume d'Orléans de Clodomir (son fils) qui est tué lors de la bataille de Vézeronce le 25 juin 524, contre les burgondes. Le royaume d'Orléans est divisé entre ses trois frères, qui au passage ont assassiné Thibaut (10 ans) et Gunthar (7 ans) les fils de Clodomir, quant à Clodoald, le troisième fils de Clodomir renonça à la royauté en devenant abbé de Nogent.



Notre région est intégrée au royaume de Clovis I^{er} fils de Clovis, roi de Soissons et seul roi des Francs de 558 jusqu'en 561. A sa mort, en 561, le royaume est de nouveau divisé entre ses 4 fils. Notre contrée est donnée à Caribert qui reçut le royaume de Paris. A sa mort en 567, ses trois frères se partagent ses territoires et nous sommes rattachés au royaume de Reims de Sigebert I^{er}. De 570 à 751, l'anarchie politique règne, nous connaissons 13 rois Mérovingiens successifs, et notre contrée sera rattachée à tel ou tel royaume Francs en fonction des partages, batailles, assassinats qui auront lieu entre les héritiers.

Surviennent alors les invasions des Sarrazins, défaits à Poitiers en 732 par Charles Martel et dont la tradition prétend que certains d'entre eux, échappés à la déroute, seraient venus jusqu'en Vendée pour y faire souche.

La période Carolingienne et les invasions vikings :

Pépin le bref, fils de Charles Martel, devient roi des Francs et établit la Dynastie des Carolingiens, en 751.

En 778, Charlemagne, fils de Pépin le bref, roi des francs crée le comté de Poitou dont notre région dépendra, qui constituera 1 des 9 comtés du royaume d'Aquitaine soumis à la suzeraineté du royaume de France. A cette époque se mettent en place les « villas carolingiennes » qui préfigurent les futures seigneuries et établissent les bases de l'administration féodale.

A partir de 820, les drakkars s'ancrent sur nos côtes et remontent les petits fleuves côtiers dont le Lay, pour y porter violence et ruine. Les invasions vikings dévastent notre région qui vivent sous la peur, et cela pendant près d'un siècle. C'est aux invasions vikings que l'on doit faire remonter vraisemblablement l'origine de la plupart des souterrains-refuges que l'on découvre souvent encore dans nos campagnes, et dont la tradition prétend que le sous-sol de Pareds regorge.

Les seigneurs du Bas-Poitou s'organisent afin de lutter contre cette menace Viking et se regroupent afin de se défendre contre les razzias. Après plusieurs combats violents que leur livra le comte du Poitou, et des pertes cruelles de part et d'autres, les vikings virent que les temps avaient changé, que des donjons fortifiés couvraient le pays et en assuraient la défense, et malgré leur expérience de la guerre, comprirent qu'il fallait renoncer à faire de la France un pays conquis.

De la période Carolingienne, l'Abbé BAUDRY fit en plus de la découverte de l'église chrétienne « des vieilles église de Pareds », celle de 300 tombeaux environ, les uns sous le dallage même du monument, les autres formant nécropole ou cimetière autour des murailles. Si l'on en croit les spécialistes, ces tombeaux - d'après leur forme - les objets qu'on y a trouvés et la position des squelettes, dateraient de l'Ere carolingienne, soit du milieu du VIII^{ème} siècle à la fin du X^{ème} siècle. Vous pouvez voir l'un de ces tombeaux (794 kg) au Musée de la Roche Sur Yon. Les autres, comme les soubassements de l'église, ont été à nouveau recouverts de terre. Un médecin de la Roche Sur Yon, le Docteur GOURAUD, appelé à donner son avis au moment des fouilles, déclara - après avoir examiné plusieurs squelettes - que les hommes et les femmes ensevelis dans cette nécropole, possédaient un type de force et de beauté physiques qui leur faisaient honneur. Les hommes atteignaient couramment une hauteur de

1,85 m et même parfois 2 mètres. Des objets intéressants accompagnaient souvent les défunts dans leur dernière demeure. Ils nous renseignent sur l'art vestimentaire et sur certains détails de la vie quotidienne de nos ancêtres: fibules à épingles à deux crochets, parfois à tête d'argent ou d'or, bagues, colliers, monnaies en argent de Louis le Débonnaire,...

Il semble que l'antique Pareds, (du latin Pagus alperiensis: pays des hauteurs), ait conservé jusqu'au X^{ème} siècle sa richesse d'antan. Le pays de Pareds était autrefois un centre civil et religieux important, il fut probablement l'une des premières subdivisions ecclésiastiques de la région vers les V^{ème} - VI^{ème} siècles. Ruiné au moment des invasions normandes. Les Vieilles Eglises ont été détruites peut-être lors de la dernière invasion des normands à Saint Michel en l'Herm en 1020.



Le Moyen Âge et les querelles féodales

Suite aux invasions Viking, les populations éprouvent le besoin de protection, la féodalité tisse les mailles de sa hiérarchie et organise la société autour des deux pôles que sont l'église et le château. Les abbayes se multiplient (Maillezais, la Grainetière,...) et fondent de multiples prieurés et autant de paroisses. Elles connaissent une forte prospérité grâce aux donations faites par les plus puissants seigneurs qui veulent aider à la rédemption de leur âme. Un peu partout les moines se mettent à l'œuvre, s'attaquant aux forêts ou à l'assainissement des marais, tandis que les premières mottes féodales pourvues de fortifications de bois sont remplacées par d'imposants châteaux forts en lourds moellons

Non loin de l'Eglise, se trouve une Motte qui doit correspondre à une ancienne fortification, dont les origines remontent à l'époque carolingienne. Les ruines d'un antique château, appelé encore aujourd'hui « LA GRANDE COUR » et qui était entouré de larges et profonds fossés, encore assez apparents, et dans l'enceinte desquels fut bâtie l'église paroissiale sous l'invocation de Sainte Marie Madeleine. La tradition locale nous informe, que c'était là, le château qu'habitait cette famille JAUDOUIN, qui a donné son nom à la

commune. La famille GAUDOUIN ou JAUDOUIN, assez marquante au Moyen Age et éteinte vers 1800, dans la branche de la Maison DE RORTHAIS, qui possédait la terre de Marmande, près de Mareuil Sur Lay (*voir notes de l'Abbé Sabot 1835-1864*).

A noter, la présence vers 1075, du seigneur de Pouzauges qui se nommait Pierre et qui prit le titre de seigneur de Pareds, de préférence à celui de Pouzauges. En 1202, ses descendants, Guillaume de Chantemerle et de Pareds et son frère, Pierre de Pareds, fondèrent l'Aumônerie de Pouzauges, dont la chapelle subsiste encore de nos jours. Cette Aumônerie ou Hôpital était chargée d'entretenir un certain nombre de lits dans lesquels étaient accueillis et soignés les pauvres et les malades.

Le Poitou devient en 1152, une composante de ce que l'on appelle aujourd'hui l'empire Plantagenêt par le remariage d'Aliénor d'Aquitaine, héritière des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine, avec Henri II Plantagenêt, alors, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devient le roi d'Angleterre en 1154. Notre région passe sous administration anglaise, bien que nous demeurons, sous suzeraineté du Roi de France.

Richard Cœur de Lion, son fils, reçoit le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine vers 1170. Des troubles naissent lorsque Richard se révolte contre son père avant de lui succéder en 1189. À sa mort, c'est son frère Jean qui lui succède. Souverain cupide et violent, il s'en prend à la grande famille des Lusignan, ce qui provoque la réaction des féodaux du Poitou et, sur leur demande, l'intervention du roi de France Philippe-Auguste qui reconquiert la province. En fait, la situation est indécise jusqu'en 1214 lorsque le prince Louis défait Jean à la Roche-aux-Moines et Philippe-Auguste ses alliés à Bouvines. Le Poitou est vraiment français lorsque saint Louis, contre lequel Geoffroy de Lusignan s'est révolté, le reconquiert. Il le remet alors en apanage à son frère Alphonse de Poitiers. Le XIII^{ème} siècle est une période de progrès commercial, d'amélioration de la condition paysanne (affranchissement de nombreux serfs), d'assèchement des zones marécageuses (marais Breton et Poitevin) et de développement de l'Eglise. Le pape Jean XXII, en accord avec le roi de France Philippe V, comprit que l'étendue du diocèse de Poitiers était trop considérable pour un seul homme, et par bulles données à Avignon en 1317, il décida la création d'évêchés nouveaux à Luçon et à Maillezais, qui étaient de florissantes abbayes. Le diocèse de Luçon sera donc constitué des doyennés d'Aizenay, de Mareuil, de Montaigu, de Talmont et de l'Archiprêtré de Pareds.

Vivre ensemble.

La propreté de la Commune est l'intérêt de chacun et nous concerne tous. Les services municipaux entretiennent quotidiennement notre espace public ; des initiatives citoyennes se mettent en place pour rendre la Commune encore plus belle et propre (nettoyage de l'aire, entretien de massif de fleur,...); mais des incivilités régulières perturbent le quotidien. (Déjections canines, dégradations de biens publics, poubelles non rentrées, dépôts sauvages, mégots, etc.) La liste est malheureusement beaucoup trop longue.

L'ensemble de ces incivilités porte atteinte à la tranquillité publique, à laquelle nous prétendons tous. Dans ce combat quotidien, nous sommes tous les ambassadeurs de cette qualité de vie dans notre Commune. Il convient de rappeler dans cet article les devoirs essentiels de civisme, au bon vivre-ensemble et au respect du travail des agents municipaux qui œuvrent toute l'année à son entretien et son embellissement. Il appartient à chaque citoyen de montrer l'exemple : celui du respect de l'environnement.

Tous ensemble, gardons notre Commune belle et propre.

Respectons l'espace public.



Non aux dépôts sauvages ! L'espace public n'est pas une déchetterie : déposer des déchets est interdit en tous lieux. Cependant, ils sont les bienvenus aux différentes déchetteries. Toute personne qui se fera surprendre à déposer sur le territoire de la commune sans autorisation des gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets se verra facturer des frais forfaitaires d'enlèvement.

J'aime ma Commune, je la respecte: La Commune évolue et ses installations aussi ! Nouveaux mobiliers urbains, réfections des monuments, embellissement des espaces verts... Les vandaliser (vol, graffiti, détérioration, etc.) nous impacte tous. Ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés.

Les règles de bon voisinage.



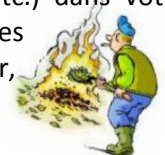
Il est important que chacun de nous fasse appel à son civisme et à sa courtoisie afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles. Pour cela des règles simples de savoir-vivre et des petits gestes quotidiens de bonne conduite sont essentiels pour bien vivre ensemble dans les rues de la ville, dans son quartier.

Attention au bruit: Certains bruits intempestifs peuvent gêner la vie quotidienne de jour comme de nuit. Respectez vos voisins en adoptant les bons gestes : évitez les bruits trop tôt ou trop tard et en cas de travaux prévenez vos voisins. Sachez que tout bruit excessif dans une maison peut être sanctionné quelle que soit l'heure.

Entretien de sa propriété: Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas : le passage des piétons, les feux de signalisation, les panneaux signalétiques ainsi que la visibilité en intersection de voirie.

L'entretien des trottoirs: Si un accident survient sur votre trottoir et que la victime estime que cette chute s'est produite suite à un manquement aux obligations d'entretien, elle peut engager des poursuites à votre encontre. Pour le bien de tous, entretenez vos trottoirs en cas de chute de neige, feuilles mortes ou verglas.

Brûlage des déchets: Pour le confort visuel et olfactif de tous mais surtout pour le bien de l'environnement, il est interdit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, etc.) dans votre jardin. Adoptez le bon geste : déposez-les à la déchetterie ou dans un composteur, la nature vous dira merci !



L'utilisation des tondeuses et autres matériels: Dans le respect de chacun, la tonte (ou l'utilisation de matériel à moteurs) est uniquement autorisée à des heures précises afin que le bruit dérange le moins possible.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30.

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Règles de bonne harmonie

- Faites connaissance et présentez-vous à vos nouveaux voisins et soyez bienveillant
- Entretenez la convivialité : le rapport de bon voisinage se cultive au quotidien
- Privilégiez le dialogue et la communication: un bruit anticipé avec « Merci de votre compréhension » est mieux accepté
- Restez conciliant en toutes circonstances
- Favorisez les échanges de services, de solidarité, pensez-y: en juin, c'est la fête des voisins!

Rappel des contraventions encourues.

Nuisances sonores

Certains bruits intempestifs peuvent gêner la vie quotidienne de jour comme de nuit. Tout bruit excessif dans une maison peut être sanctionné quelle que soit l'heure (pas seulement à partir de 22h) comme beaucoup le croient.

de 68€
à 450€

Stationnement gênant

Il est préférable de respecter les emplacements réservés (livraisons, dépose minute, piste cyclable, bus, personnes handicapés) et d'éviter de se garer sur les trottoirs.

de 35€
à 135€

Non-respect limitation de vitesse

Tout dépassement de la vitesse autorisée entraîne une amende et le retrait de points sur votre permis de conduire. Le dépassement de la vitesse autorisée de plus de 50 km/h (délit de grande vitesse) occasionne le retrait immédiat du permis de conduire.

de 38€
à 135€

Déjection canine

Ramassez les déjections de votre animal en vous munissant d'un sac avant d'aller le promener ou conduire son animal au caniveau.

de 35€

Dépôt sauvage

Déposer des déchets est interdit en tous lieux, mais ils sont les bienvenus dans les déchetteries.

de 68€
à 1500€

Le saviez-vous ?

- Un papier met plusieurs années à se dégrader
- Par mesure de sécurité, il faut éteindre vos mégots de cigarettes avant de les jeter dans les poubelles
- Tout chewing-gum jeté dans une poubelle est un chewing-gum en moins par terre sur lequel vous pourriez marcher avec vos chaussures neuves

Les animaux domestiques.

Rappel de la réglementation des chiens catégorisés

Le propriétaire d'un chien catégorisé doit se présenter en Mairie afin d'effectuer les démarches pour l'obtention d'un permis de détention. Sans ce permis, le propriétaire d'un chien catégorisé est verbalisable.

Sur la voie publique, les chiens catégorisés doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Même muselés, ces chiens catégorisés sont interdits à proximité des écoles et lieux particulièrement fréquentés par les enfants.

Déjections canines

Le plaisir d'une promenade dans les jardins et espaces verts peut vite être gâché par un slalom forcé entre les déjections canines. Ces nuisances peuvent être résolues par des solutions simples et un peu de civisme de la part de tous.



Pour bien vivre avec nos amis les bêtes :

- Ramassez les déjections de votre animal.
- Lors de votre promenade, tenez votre animal en laisse.
- Identifiez, vaccinez et stérilisez vos animaux.

Nuisances sonores

Un chien qui hurle toute la journée ou la nuit, c'est énervant pour le voisinage. Une mise en demeure peut être émise dans le but de préserver la tranquillité des voisins. Les animaux doivent être tenus dans un lieu clos et isolé pour ne pas troubler le sommeil des voisins.



Cas du nourrissage des animaux

Pour éviter les risques de contamination ou de nuisance, il est interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux sauvages.

Qu'est-ce qu'un animal errant ou en état de divagation ?



Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. La notion « d'animal errant » est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien ou d'un chat.

Chiens

Selon l'article L211-23 du Code Rural : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Chats

Selon l'article L211-23 du Code Rural : Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Que faire face à un animal errant ou en état de divagation ?



Consulter le voisinage

Demandez aux commerçants alentours ou au voisinage s'ils connaissent l'animal ou s'ils ont eu vent d'un propriétaire qui le rechercherait.

Vérifier si l'animal porte un collier ou une médaille

Si l'animal se laisse approcher, rassurez-le par des caresses amicales et des mots calmes et posés puis vérifiez si l'animal porte un collier ou une médaille. Si cela est le cas, c'est qu'il appartient à quelqu'un. Souvent, les coordonnées (le numéro de téléphone ou l'adresse), de son propriétaire sont mentionnées. Vous pouvez alors tenter de contacter ce dernier.

Vérifier si l'animal est identifié (tatouage ou puce électronique)

Le tatouage se trouve généralement sur la face interne d'une oreille ou à l'intérieur de la cuisse de l'animal. Le tatouage se compose de 6 ou 7 caractères : au minimum 3 lettres et 3 chiffres

Grace à ce numéro de tatouage, vous pouvez déclarer l'animal trouvé (https://www.i-cad.fr/animal_trouve) auprès du Fichier National d'Identification (I-CAD).

Cette démarche permettra aux services I-CAD d'informer le propriétaire que vous avez retrouvé son animal.

Si vous n'arrivez pas à lire le tatouage et en l'absence de lecteur de puce, emmenez l'animal chez un vétérinaire. Le vétérinaire pourra vérifier si l'animal porte une puce électronique.

Le cas échéant, le professionnel, effectuera avec vous les démarches pour déclarer l'animal trouvé dans le Fichier National d'Identification (I-CAD) ou vous fournira le numéro d'identification, qui vous permettra d'effectuer cette déclaration



A savoir :

*il est interdit de garder un animal errant.
L'animal doit être confié à une fourrière afin qu'elle contacte les propriétaires d'animaux identifiés. Le propriétaire d'un animal entré en fourrière dispose d'un délai de 8 jours ouvrés et francs pour se manifester et récupérer son animal. Passé ce délai, l'animal est considéré comme abandonné et entre dans un parcours d'adoption.*

Art L211-25 / 26 Code Rural



OFFICE DE TOURISME Sud Vendée Littoral



billetterie et services

ACHETEZ CHEZ NOUS C'EST PLUS SIMPLE !

- Puy du Fou, O'Gliss Park, zoos, aquariums, ... ;
- Excursions en bateau vers les Île (Ré, Aix, Yeu) ou Fort Boyard ;
- Événements, concerts comme lors la saison culturelle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Maison du Maître de Digues, sorties nature, parties de pêche, visites guidées de producteurs locaux à pied ou en vélo, ...

Acheter aussi votre carte de pêche ou vos carnets de tickets de bus.

Plus d'infos sur notre site internet :

sudvendeelittoral.com/pratique/notre-offre-billetterie/



hébergeurs RENCONTRONS-NOUS

Vous possédez un hébergement touristique classé ou labellisé ? **Rencontrons-nous lors d'une visite de courtoisie !**

Nous pourrions ensuite vous référencer gratuitement sur notre site internet et vous fournir de la documentation touristique.

Pour rappel, **tout hébergement touristique mis en location saisonnière doit être déclaré en mairie.**



VOTRE CONTACT :

Karine CHAPELEAU

k.chapeleau@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :

sudvendeelittoral.com/espace-pro/boite-a-outils/

L'OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DES associations

L'Office de Tourisme offre la possibilité de **diffuser gratuitement vos événements et animations ouvertes à tous sur notre site internet** (sauf assemblées générales, portes ouvertes ou réunions internes).

Vos animations présentes dans notre base de données, seront également diffusées sur d'autres sites web, ainsi que dans des **agendas périodiques**.



VOTRE CONTACT POUR LA DIFFUSION :

Karine GIRAUDET

k.giraudet@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :

sudvendeelittoral.com/espace-pro/fiche-vit/



VOTRE CONTACT POUR LA CONVENTION :

Alina ASKAROVA

a.askarova@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :

sudvendeelittoral.com/espace-pro/mise-en-marche/



L'équipe de l'Office de Tourisme vous accueille toute l'année dans ses bureaux.

Vous aimez votre village ? Vous avez des coups de cœur ? Venez nous les partager !

Horaires d'ouverture des bureaux sur notre site internet :

www.sudvendeelittoral.com/notre-office-de-tourisme

CONTACTEZ-NOUS AUSSI...



PAR TELEPHONE

02 51 56 37 37



VIA FACEBOOK MESSENGER

SudVendeeLittoralTourisme



VIA NOTRE SITE INTERNET

www.sudvendeelittoral.com

Les Sapeurs-Pompiers de la Caillère-Saint Hilaire.

Activités 2021 :

Le centre de secours de la Caillère Saint Hilaire a effectué 191 interventions cette année.

- ↳ 74,6% de Secours À Personnes (SAP)
- ↳ 8,9% d'Accident sur la Voie Publique (AVP)
- ↳ 10,7% d'Incendies (INC)
- ↳ 5,9% d'Opérations Diverses (OD)

Nous avons un secteur d'intervention ouvert sur 9 communes différentes.

Nous avons effectué sur votre commune un total de 18 interventions.

L'effectifs :

Le Centre de Secours fonctionne avec 24 Sapeurs-Pompiers Volontaires, 12 Hommes et 12 Filles. L'effectifs des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le Centre de Secours de La Caillère est de 3 Jeunes.

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de la Caillère Saint Hilaire, vous souhaitent l'assurance de leurs dévouements en cette nouvelle année 2022.

Aujourd'hui, c'est le Centre de Secours de La Caillère Saint Hilaire, qui a besoin de vous pour maintenir son activité.

Ce centre de secours, qui vous protège, fait partie des entités qui ont besoins de voir ses effectifs grandir pour assurer sa pérennité.

Que vous souhaitiez participer à tous les types d'interventions ou non, nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne et aider votre prochain, il vous suffit de prendre contact auprès du Chef de Centre, Bruno DEBORDE au 06 32 25 51 50.



A noter : A partir de 14 ans, il est également possible d'intégrer la section des jeunes sapeurs-pompiers pour acquérir des valeurs et préparer une intégration en tant que volontaire ou envisager une carrière professionnelle.

Capitaine Bruno DEBORDE

Chef de Centre d'Intervention et de Secours

Port – 06.32.25.51.50

12, Rue des Fours à Chaux

85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE - SDIS 85

Tél: 02.51.69.75.66

(Secrétariat du Groupement de Fontenay Le Comte)

France Service à Chaillé les Marais.

A l'heure où le tout numérique prend de plus en plus de place dans notre quotidien, les animatrices de France Services sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter vers le bon interlocuteur ou vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne en toute confidentialité (dans les domaines de l'emploi, la santé, le logement, la famille, la mobilité, les droits, les démarches pour les pièces d'identité ou les cartes grises et permis de conduire ...)

L'utilisation des outils informatiques peut se faire également en libre accès, ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse sont mis à votre disposition.

France Services accueille également des permanences hebdomadaires / mensuelles sur rendez-vous telles que la Mission Locale, la conciliatrice de justice, le conseiller mobilité de l'atelier Méca Sud Vendée, l'Adile 85, la juriste du CIDFF, la travailleuse sociale de

la CAF, le conseiller impôts de l'équipe mobile de la DDFIP afin de conserver la proximité des services avec les usagers.

France Services se déplace aussi en itinérance dans certaines communes sur le territoire du Sud Vendée Littoral (à la Caillère Saint Hilaire, à Mareuil sur Lay, à la Tranche sur Mer et à Saint Michel en l'Herm).

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître tous les services proposés, les animatrices vous y réservent un bon accueil et répondront au mieux à votre demande.

On vous accueille !
PROCHE DE VOUS PROCHE DE VOS SERVICES

France Services

43 bis rue du 11 novembre
85450 Chaillé les Marais
Tel : 02.51.56.70.88/06.31.90.67.53
franceservices@sudvendeelittoral.fr
Du lundi au vendredi 8h45/12h15 13h/16h30

Paroisse Catholique Sainte Marie en Herminoise

Presbytère

4 Rue Lafayette
85210 – Ste Hermine
Tél. : 02.51.27.34.59

Sainte-hermine@catho85.org

Prêtres et Diacre

Pascal FOUCHET curé
Marc LUCAS diacre permanent

Correspondant communauté de la Jaudonnière :

Bernard FICHET
22, route des Grands Bois
85110 La Jaudonnière
Tél : 06.88.16.17.67



Même si le virus est toujours présent et qu'il nous faudra certainement vivre avec pendant encore longtemps, la vie domine et nos activités reprennent. Il en est de même pour notre Eglise qui annonce la joie et l'espérance chrétienne au travers de ses différentes missions, qui sont :

- ✓ le service auprès des plus pauvres, des personnes en difficulté,
- ✓ l'accompagnement des personnes dans la peine, le deuil,
- ✓ l'annonce de l'évangile (bonne nouvelle) au travers de la catéchèse auprès des jeunes, des

familles et des moins jeunes,

- ✓ la rencontre, les moments de joie avec les célébrations, du dimanche, de baptême, de mariage, de communions, de confirmation, etc.

Pour toutes demandes ou informations, Sacrements, célébrations, soutiens, s'adresser à la paroisse ou au référent de relais. Le bulletin paroissial relate la vie de la communauté paroissiale, le calendrier des célébrations et des sujets en lien avec l'actualité. Il paraît chaque mois, l'abonnement est de 19 € pour l'année.

« Car moi, je connais les pensées que je forme à votre sujet – oracle du Seigneur –, pensées de paix et non de malheur, pour vous donner un avenir et une espérance.. » Jérémie 29:11

Vivons dans l'espérance, bonne et sainte année 2022



Secours Catholique.

Sur le secteur de
SAINTE HERMINE
le Secours Catholique,
C'est 80 bénévoles



Pour une solidarité locale, nationale et internationale:

- ✓ Attribution de secours financiers aux personnes démunies, s'adresser à Bernard FICHET 22 route des grands bois LA JAUDONNIERE ;
- ✓ Un espace vêtements à Ste Hermine (près du stade), ouvert tous les mercredis de 14h30 à 17h00. Toute personne en difficulté, peut venir s'approvisionner pour une somme modique. Les vêtements convenables, d'actualité, propres et en bon état, donc portables, peuvent être déposés à l'Espace Vêtement. Les

jouets d'enfants en bon état sont également collectés pour être redistribués. Pour ces dépôts vous pouvez également vous renseigner chez Bernard FICHET

- ✓ Un atelier de convivialité pour des femmes isolées ;
- ✓ L'accueil des errants ;
- ✓ L'aide aux catastrophes naturelles, le soutien au projet de développement etc.

Pour financer ces actions :

- ✓ Les dons, les subventions municipales ;
- ✓ L'espace vêtement, la brocante, le vide grenier ;
- ✓ La collecte des vieux métaux, (gazinières, machines à laver, frigos, tôles, batteries...) peuvent être déposés sur une plateforme accessible toute l'année chez Me DELAHAYE, la Sédinière de ST MARTIN LARS. En cas de difficulté pour le transport, s'adresser à Yves ALLETRU Responsable pour LA JAUDONNIERE.

La Maison Départementale des Solidarités et de la Famille

La MDSF, un lieu d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement. Différents services d'action sociale du Département de la Vendée sont à votre disposition :

Le Service Insertion Prévention et Accompagnement Social (SIPAS) mène des actions qui visent à permettre aux familles de retrouver une autonomie budgétaire, affective, relationnelle, éducative, sociale et professionnelle. Ce service assure les missions suivantes :

- ↳ Favoriser l'inclusion sociale en aidant les personnes à accéder à leurs droits et en participant à la création des liens sociaux.

- ↳ Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité et/ou confrontées à des problèmes de violences intrafamiliales

- ↳ Accompagner les personnes dans leur projet d'insertion sociale, professionnelle et lorsqu'elles rencontrent des difficultés liées au logement et/ou à l'hébergement

- ↳ Accompagner les familles dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance

Assistant social, Conseiller en Economie Sociale et Familiale, Educateur de prévention, Psychologue accompagnent les personnes et les familles au sein des MDSF et au sein des Mairies en permanence, sur RDV ou bien à domicile.

Le Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) prend en charge la protection et la promotion de la santé maternelle et infantile (enfants de moins de 6 ans).

- ↳ Une sage-femme pour accompagner les futures mères pendant leur grossesse et préparer à la naissance.

- ↳ Une infirmière puéricultrice (ou infirmier puériculteur) pour accompagner les parents suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant.

- ↳ Ce professionnel vous conseille sur les besoins de votre enfant et répondra à vos questions.

- ↳ Il vous recevra sur rendez-vous en MDSF (maison départementale des solidarités et de la famille), en consultation de puériculture ou à votre domicile.

- ↳ Un médecin effectuera sur rendez-vous à la MDSF des consultations médicales de suivi et de dépistage (du nourrisson à l'enfant de 6 ans) avec la pratique des vaccins obligatoires.

Le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est un service de protection de l'enfance. Il a vocation à intervenir auprès des familles confrontées à des difficultés éducatives et à les accompagner par le biais de mesures de prévention et de protection. Il élabore et met en œuvre les projets des enfants qui lui sont confiés par décision judiciaire ou à la demande des parents. C'est également le service en charge du recueil et du traitement des informations préoccupantes que tout citoyen peut lui adresser pour signaler un enfant en danger ou en risque de l'être ; la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département est joignable au 02 28 85 88 85.

Le Service Départemental de l'Autonomie (SDA) Tout comme les autres publics, les personnes âgées de 60 ans et plus doivent s'adresser à la MDSF la plus proche de leur domicile, qui constitue la « porte d'entrée » ou le guichet unique pour être informées, orientées vers une équipe pluridisciplinaire (assistantes sociales, CESF, infirmières, médecins...) pour un accompagnement adapté.

L'Unité médico-sociale du SDA représente cette équipe pluridisciplinaire de professionnels du soutien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans. Au nom du Département, elle est donc garante d'un accompagnement médico-social de qualité pour toute difficulté liée au vieillissement, et bien sûr dans le cadre de l'attribution de l'Allocation Départementale personnalisée d'autonomie (ADPA).

La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) vise à renforcer l'articulation des intervenants sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour fluidifier et éviter les ruptures dans le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie.

La MAIA intervient également dans l'accompagnement soutenu de personnes âgées en situations complexes (refus de soin, déni des difficultés, troubles cognitifs, isolement social, etc.) et dont le souhait est de rester à domicile.

Le Service Insertion par l'Emploi (SIE) assure l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en lien avec ses partenaires et met en place des actions destinées à faciliter l'accès à l'insertion socio-professionnelle de ces bénéficiaires.

La Commune de LA JAUDONNIERE est rattachée à la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille de Sainte Hermine : 22 route de Nantes - 85 210 Sainte-Hermine Tél : 02-51-97-69-30

Carte à Dom'.



Destinée aux personnes de plus de 60 ans, la Carte à Dom' est un outil qui a pour objectif de faciliter l'organisation du retour à domicile après une hospitalisation.

Les Cartes à Dom' sont actuellement distribuées sur le Département de la Vendée par les Mairies et les professionnels des secteurs médicaux, sociaux et sanitaires.

Cette carte répertorie les coordonnées de tous les professionnels intervenant au domicile de la personne. Afin que les services de l'hôpital puisse facilement se saisir de l'outil, la Carte à dom' doit être placée avec votre Carte Vitale.

Si vous avez plus de 60 ans et bénéficiez d'au moins deux intervenants à domicile, n'hésitez pas à demander la Carte à Dom' auprès de votre Mairie, de votre intervenant à domicile ou de votre pharmacien.

Si vous êtes professionnel et souhaitez plus d'informations sur la Carte à Dom', contactez le dispositif MAIA à l'adresse suivante : maia@vendee.fr.

FAVEC - Association Départementale Des Conjointes survivants, Et Parents d'Orphelins.

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre association a pour but:

- ✓ De défendre les droits des personnes en situation de veuvage,
- ✓ De les aider dans leurs démarches administratives,
- ✓ De les représenter auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis. Nous renseignons les personnes gratuitement

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Dans votre secteur:

Mme Marylise SEGUIN 02.51.94.45.95.

Sur le Département les permanences sont le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous.

15, rue Anatole France à la Roche sur Yon

02.51.37.03.14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.



Le Conseil de Développement.



Tous les 6 ans, les citoyennes et citoyens sont appelés à renouveler leurs conseils municipaux et, depuis 2014, leurs conseils communautaires. Les élus du suffrage universel sont ainsi chargés de décider de la conduite des affaires des communes et de leur communauté de communes (pour nous, Sud Vendée Littoral). **Cela s'appelle la démocratie représentative : les élus décident.**

Pour permettre d'associer plus largement les citoyens à la prise de décision en cours de mandat, la Loi a rendu obligatoire pour toutes les communautés de communes de plus de 50 000 habitants, l'existence d'un Conseil de développement. C'est le cas de notre communauté de communes Sud Vendée Littoral. **Cela s'appelle la démocratie participative : des citoyens bénévoles et volontaires émettent des avis, qu'ils transmettent aux élus.**

Ainsi, le Conseil de développement est-il un **laboratoire d'idées, une assemblée de citoyennes et de citoyens qui, à côté des élus, réfléchissent aux**

grandes questions de l'actualité et de l'avenir de notre territoire de vie : désenclavement routier et ferroviaire, développement économique, lutte contre la désertification médicale et sauvegarde de l'hôpital de Luçon, lutte contre le réchauffement climatique, gestion de nos déchets, habitat, comment se prémunir contre la montée du niveau de l'Océan ? Comment aider nos aînés et nos concitoyens les plus en difficultés ?.....

Pour faire partie du Conseil de développement, il n'est pas nécessaire d'être un « spécialiste » de quoi que ce soit. Il suffit **d'avoir envie de participer** à cet exercice de citoyenneté qui consiste à contribuer à préparer le cadre de vie économique, sociale et culturelle que nous souhaitons pour nous, pour nos enfants et nos petits-enfants. **Chacun(e) sera la/le bienvenu(e).**

Pour tous renseignements, s'adresser à

Mme Christine GAIN-TURPIN

Communauté de communes Sud Vendée Littoral

c.gain-turpin@sudvendeelittoral.fr

02.51.97.31.59

L'association ADMR de La Caillère St Hilaire

Intervient sur les communes de La Caillère St Hilaire,
La Jaudonnière et St Martin Lars en Saint Hermine.

L'ADMR permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. La personne dans sa globalité, est au centre des actions de l'ADMR fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins

Nos valeurs associatives sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination

Des **Aides à domicile** assistent et accompagnent les personnes dans les activités de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, courses, rendez-vous, préparation des repas), dans certains actes essentiels de la vie (leviers, couchers, hygiène corporelle), **assurent la garde d'enfants à domicile, l'accompagnement à l'école**, la garde de jour et/ou de nuit, l'assistance administrative

En 2021, les aides à domicile, au nombre de 11 sur les 3 communes, sont intervenues auprès de 20 personnes de la commune de La Jaudonnière pour un total de 2 500 heures de travail



Restaurant : Chaque mois ceux et celles qui le souhaitent peuvent se retrouver au restaurant l'Assiette Gourmande à La Caillère. C'est un moment convivial et bien apprécié qui se termine le plus souvent par des jeux.

Ouvert à tous, renseignez-vous, prochaines dates en 2022 : 10 janvier, 7 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 20 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous nous ne sommes pas en mesure d'organiser les événements

annuels que certains d'entre vous connaissent tels que l'Assemblée Générale de l'ADMR ou le loto (voir photos 2018).



Un service de Téléassistance permet le maintien à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité avec une équipe d'écoute départementale disponible 24 h / 24 et 7 j / 7

Pour tout renseignement (nouveau client, prestations à mettre en place, etc...) merci de contacter le secrétariat:

43 route de Nantes à Ste hermine
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Coordonnées secrétariat : 02.51.28.84.11
paysdesaintehermine@admr85.org

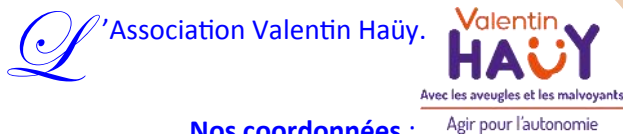
Vous pouvez aussi contacter la personne bénévole référente sur votre commune de La Jaudonnière :

Madame Marie-Reine PUBERT au 06 71 30 44 29
ou au 02 51 34 35 12

CEIDRE.

L'association CEIDRE (Centre d'Insertion et de Retour à l'Emploi) dont le siège social est situé 9, route de la Roche sur Yon à Sainte-Hermine, (tél : 02 51 28 82 32). La mission de Ceidre : apporter un accompagnement de qualité et développer des capacités d'insertion à des personnes fragilisées, rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Si vous voulez nous connaître davantage, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://sites.google.com/view/ceidre85> ou à nous contacter.



Nos coordonnées :

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée -
39bis, rue de la Marne - BP 639
85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page facebook: [Comité valentin haüy - Vendée](#)

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs

Déplacements solidaires.



Pour qui ? Ce service s'adresse aux habitants des communes de la Communauté Sud Vendée Littoral ne disposant pas de moyen de locomotion, ne pouvant momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ? Les déplacements occasionnels. Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs.... Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie. Les déplacements se font en accord avec le chauffeur bénévole. La priorité est donnée aux services et commerces locaux.

La cotisation : Pour adhérer au service de « déplacements solidaires », il suffit de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 € pour l'adhésion à l'Association Déplacements Solidaires SVL, et d'une participation aux frais, remise au chauffeur bénévole. Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole

Comment réserver ? il suffit de réserver par téléphone au moins 3 jours à l'avance

Référents pour la Jaudonnière:
[Nelly Deborde 06.70.79.17.58.](mailto:Nelly.Deborde@avh.asso.fr)



Vous avez des jeunes dans votre entourage entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, la Mission Locale Sud Vendée est là pour eux ! Ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour :

- ✓ L'orientation ou réorientation : élaboration du projet professionnel, informations sur les métiers.
- ✓ L'accès à la formation : recherches et choix de la formation la plus adaptée.
- ✓ L'emploi : divers ateliers pour les CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accès à des offres d'emploi, partenariat avec les entreprises, présentation de CV et suivi des candidatures.
- ✓ La vie quotidienne : logement, santé, transport...

La Mission Locale, c'est aussi : la mobilité internationale, le Service Volontaire Européen, les droits et la citoyenneté, la Garantie Jeunes...



La Mission Locale Sud Vendée propose des permanences sur les communes de Nalliers, l'Herminault, St Hilaire des Loges, Maillezaies, La Châtaigneraie, Luçon, St Michel en l'Herm, L'aiguillon sur Mer, La Faute sur Mer, Chaillé les Marais, Mareuil sur Lay et Sainte Hermine.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous

47 rue Tiraqueau

85200 FONTENAY LE COMTE

02 51 51 17 57

contact@mlsv.fr

www.missionlocalesudvendee.com



Agence Postale

Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture:

Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Samedi de 9h 30-11h45

Mairie

1, Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.34.30.09.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

[https://www.facebook.com/
Commune-de-La-Jaudonniere](https://www.facebook.com/Commune-de-La-Jaudonniere)

Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	Fermée
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

Direction de la publication : Yann Pelletier. Collecte des articles: Chloé Gaborit.
Mise en page: Julien Quéchon. Photographies : Véronique Nunes Gouveia.
Rédaction et suivi du bulletin: Bernard Fichet, Chloé Gaborit, Céline Maingaud, Véronique Nunes Gouveia, Yann Pelletier, Julien Quéchon, et Nelly Fauberteau.